

# **La Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée Un model de coopération transfrontalière**

**Abdelouahab IDELHADJ**

**Université Abdelmalk Essaadi (Tanger-Tétoun), Maroc**

## **Introduction**

L'origine des réserves de biosphère remonte à la « Conférence sur la biosphère » organisée par l'UNESCO en 1968. C'est la première conférence intergouvernementale où a été abordée la question : comment concilier la conservation des ressources naturelles et leur utilisation, préfigurant ainsi la notion actuelle de développement durable. Les conclusions de cette conférence menèrent en 1970 au lancement du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère (MAB) (Man and Biosphere). Parmi les points très positifs du MAB on trouve la création d'un Réseau mondial regroupant des sites qui représentent les principaux écosystèmes de la planète, dans lesquels les ressources génétiques font l'objet d'une protection, et où des recherches sur les écosystèmes sont menées, parallèlement à des actions de surveillance et de formation. Ces sites ont reçu l'appellation de « Réserves de biosphère », en référence au programme MAB.

Cependant, la figure de Réserve de la Biosphère n'atteint une importance nouvelle qu'en 1992, à la suite de la Conférence sur l'Environnement et le Développement organisée à Rio de Janeiro par les nations-Unis, du fait de son étroite relation avec les conclusions et les accords qui y ont été adoptés en matière de développement durable, de désertification, de diversité biologique et de changement climatique. La Réserve de la Biosphère apparaît alors comme un cadre de grand intérêt pour les initiatives et les projets exigeant une vision globale dans laquelle peuvent être regroupés les aspects naturels et culturels de chaque territoire, et être considérés sous deux angles différents, d'une part pour leurs particularités et d'autre part pour le rôle qu'elles peuvent jouer au sein de l'ensemble du Réseau planétaire auquel elles appartiennent. Grâce à ce bagage, le Conseil Exécutif de l'UNESCO décide de convoquer une Conférence Internationale sur les Réserves de la Biosphère, qui eu finalement lieu à Séville en 1995, et dont les objectifs sont les suivants:

- Évaluer l'expérience accumulée jusqu'à lors, surtout en ce qui concerne l'application du Plan d'Action établi en 1984.
- Réfléchir sur le rôle que devraient jouer les Réserves à l'avenir.
- Doter cette figure de statuts qui l'aideront à atteindre ses objectifs et à remplir ses fonctions.

La Stratégie de Séville, qui émane de la conférence de Séville de 1995 et qui a été modifiée à Pamplona en 2000, se base sur dix directives dont les considérations les plus importantes sont contenues dans les aspects résumés ci-dessous. En premier lieu, on signale la nécessité de renforcer l'identité de la figure de la Réserve de la Biosphère et le rôle que celle-ci doit jouer dans le cadre d'accords internationaux en relation avec ses fonctions de conservation, de développement et de connaissances scientifiques. Il est également intéressant de travailler sur la mise en valeur des aspects culturels des Réserves de la Biosphère, normalement éclipsés par les valeurs naturelles. Cet aspect présente un grand intérêt si on prend en compte l'enrichissement que la connaissance des coutumes peut apporter sur ces territoires. De plus, il facilite la communication avec la population locale-régionale et l'implication de celle-ci dans les projets prévus dans le cadre des différentes Réserve.

## **Les origines et l'importance des Réserves de la Biosphère Transfrontalières:**

Il existe une très grande variété d'expériences dans des zones transfrontalières protégées à travers le monde qui ont été peu à peu établies selon des conventions internationales afin d'affronter des problèmes concrets ou de répondre à des engagements informels. Ces initiatives sont en général encouragées par des organismes ou des institutions publiques, bien que la participation d'ONG et d'agents locaux prenne peu à peu de plus en plus d'importance. Les objectifs de l'expérience peuvent être réduits à la conservation de quelques éléments de la nature ou bien envisager des aspects liés à l'exploitation de ressources et à la culture, ou même être liés à des solutions pacifistes dans le cas de conflits transfrontaliers. Dans le cas des RBT (Réserves de la Biosphère Transfrontalières), ces expériences sont réalisées dans le cadre du programme MaB, et leurs projets et pratiques de gestion transnationales impliquent la reconnaissance de l'importance des écosystèmes pour l'exploitation équilibrée des ressources naturelles. Cette par écosystèmes a été adoptée par la Conférence des Parties dans la Convention sur la Biodiversité (Montréal, 2000), et est considéré comme un élément capable d'aider à l'obtention d'un équilibre entre les trois objectifs de la convention : la conservation, l'exploitation respectueuse de l'environnement et la distribution équitable des bénéfices. Ce point de vue permet d'aborder la réalité en prenant en compte sa complexité et son dynamisme, et en considérant, de ce fait, tous les éléments physiques et humains qui la composent, en adéquation avec les différents processus. Ce concept, considéré comme un concept de base au sein du Programme MaB et dans la définition des Réserves de la Biosphère, a permis de mettre à jour les RBT et de leur donner une utilité, étant donné que, dans le cadre d'un Programme International et expérimenté, il est possible d'initier des expériences qui, tout en sauvant les frontières politiques, abordent les problèmes existants à une échelle adaptée à chaque écosystème. Les premières Réserves de la Biosphère Transfrontalières: Tatras (Pologne- Slovaquie) et Karkonosze (République Tchèque- Pologne)- sont déclarées et incluses dans le Réseau Mondial de Réserves de la Biosphère en 1992 et la dernière, qui implique le Bénin, le Burkina Faso et la Niger en 2002. Avant cette date, des expériences de coopération transfrontalière très intéressantes entre des Réserves de la Biosphère limitrophe étaient déjà en cours, certaines d'entre elles se poursuivant actuellement. Les projets communs abordés sont variés, ceux qui traitent de l'éco-tourisme, de la conservation d'espèces protégées et même des missions de paix sont particulièrement intéressantes. À ce jour, les Réserves de la Biosphère Transfrontalières Déclarées se trouvent sur les continents européen et africain, même s'il existe en Amérique du Sud le cas particulier de La Amistad, une Réserve de la Biosphère reconnaissable pour son fonctionnement transfrontalier, même si elle n'a pas fait l'objet d'une Déclaration et d'une inscription comme telle dans le programme MaB et dans le Réseau International.

## **La région TTA(Maroc), et la région de l'Andalous (Espagne), deux régions singulières qui jouissent de la coopération transfrontalière:**

Le nord ouest du Maroc(région Tanger-Tétouan-Alhousima) et le sud ouest de l'Espagne (région de l'andalous), et avec leurs double façade maritime qui s'ouvre à la fois sur la Méditerranée et sur l'océan atlantique, sa grande variété de paysages, ses particularités climatiques, son histoire géologique et paléogéographique et sa position stratégique entre deux continents (l'Afrique et l'Europe), en ont fait deux régions singulières et originales. Tous leurs atouts, ont fait que ces deux régions hébergent une biodiversité exceptionnelle, en termes de richesse spécifiques, d'endémisme et de rareté. En effet, elles occupent la deuxième position après la Turquie, à l'échelle de tout le bassin Méditerranéen et il jouit une forte attractivité parmi les grandes destinations touristiques.

Ce potentiel paysager a fait du tourisme un représentant d'une véritable force vive au service de la paix ainsi qu'un facteur d'amitié et de compréhension entre les peuples du monde .il joue un rôle stratégique dans la création d'une véritable synergie entre les différentes cultures du monde et constitue un vecteur d'échange et de partage irremplaçable.

Le tourisme devrait sauvegarder l'environnement dans la perspective d'une croissance économique saine, continue et durable, visant à satisfaire équitablement les besoins et les aspirations des générations actuelles et futures. Encourager l'ensemble des modes de développement touristique permettant d'économiser les ressources naturelles rares et précieuses, notamment l'eau et l'énergie, ainsi que d'éviter dans toute la mesure du possible la production de déchets.

Le projet de création de la Réserve de la Biosphère transfrontalière et Transcontinentale entre l'Andalousie et le Maroc s'inscrit dans le contexte du Mémorandum signé au mois de février 2000 entre le Ministère Régional de l'Environnement du Gouvernement Autonome d'Andalousie et le Secrétariat d'État chargé de l'Environnement du Royaume du Maroc pour le développement d'un Programme de Coopération Transfrontalière Andalousie- Maroc dans le domaine de l'environnement. Au mois de juillet 2003, ce mémorandum se voit concrétisé et renforcé lors de la signature à Rabat d'une "Déclaration d'Intention pour la Formulation de la Proposition de Création d'une Réserve de la Biosphère Transcontinentale ". Cet accord fut signé entre Madame le Ministre Régional de l'Environnement du Gouvernement de la Communauté Autonome d'Andalousie et Monsieur le Secrétaire Général du Département des Eaux et Forêts et de Lutte contre la Désertification du Royaume du Maroc. Concrètement, l'exécution de ce projet va être développée dans le cadre de la troisième période de l'initiative INTERREG, les dates de réalisation de projet étant 2000-2006. Les termes de l'objectif général figurant dans la Communication (2000/C 143/08) du 28 avril 2000 de la commission aux États membres sont les suivants : "Renforcer la cohésion économique et sociale de la Communauté, par le biais de la promotion de la coopération et du développement équilibré de son territoire". Dans ce même document sont fixés les principes généraux visant à atteindre les objectifs, desquels on peut déduire la nécessité de conformer des structures –réellement communes- dans lesquelles des programmes sont élaborés et des projets sélectionnés, gérés et con- trôlés avec la participation de tous les agents impliqués :

- La matérialisation d'une stratégie transfrontalière ou transnationale dans un programme de développement commun.
- L'encouragement à la participation au cours des différentes phases de l'Initiative, non seulement des interlocuteurs "institutionnels" mais aussi des interlocuteurs socio-économiques et sociaux représentant d'autres organismes.
- La complémentarité avec les principaux Programmes des Fonds structurels.
- Une vision plus intégrée, étant donné que le FEDER a la possibilité de financer des mesures de développement rural, de développement des ressources humaines et d'ajustement des structures de pêche.
- Une coordination efficace avec les instruments de politique extérieure de la communauté, surtout dans une perspective d'agrandissement.

Cette nouvelle phase INTERREG, si on prend en compte les expériences accumulées lors des phases antérieures, a été concrétisée au sein de trois chapitres ayant chacun ses propres objectifs de coopération destinés à des questions territoriales complémentaires et à des espaces de différentes grandeurs et situations géographiques : A Transfrontalier, B Transnational et C Transrégional. Le programme Espagne- Maroc se trouve dans le premier chapitre, et fait donc partie de l'INTERREG III A destiné à encourager un développement général intégré entre les régions frontalières - des centres économiques et sociaux en particulier- y compris les frontières extérieures et maritimes. Les questions posées dans ce chapitre sont les suivantes:

- La coopération entre les autorités des pays voisins.
- La conception de stratégies communes pour un développement territorial durable.

La Commission a signalé huit priorités désagrégées en un grand ensemble d'actions parmi lesquelles, en ce qui concerne particulièrement la coopération avec le Maroc, se trouvent notamment la protection de l'environnement, le développement rural, urbain et côtier et la coopération entre les institutions espagnoles et marocaines. Au sein du Programme INTERREG III A, la création d'une Réserve de la Biosphère Transcontinentale figure comme un projet qui peut contribuer à la conservation des ressources naturelles en soutenant, d'une part, le développement du réseau SIBE dans le Nord du Maroc et la consolidation du Réseau d'Espaces naturels Protégés d'Andalousie, et d'autre part, la promotion de l'usage respectueux de l'environnement de ces derniers au bénéfice des populations locales. Les objectifs généraux du projet, en accord avec ces principes, sont les suivants :

- Fournir un instrument de gestion permettant d'encourager le développement et la consolidation du réseau d'espaces naturels protégés d'Andalousie et du Nord du Maroc.
- Promouvoir un modèle de développement durable favorisant la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et culturelles spécifiques et communes, dans la zone définie comme étant la RBIM, ainsi que le développement social et économique des populations rurales.

### **La Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM), est le fruit d'une coopération transfrontalière:**

La RBIM est unique au monde, du fait qu'elle relie deux continents et qu'il englobe une partie des eaux internationales sur son territoire. Elle s'étend sur un espace de près d'un million d'hectares, partagé à peu près à égalité entre le Maroc et l'Andalousie et regroupe les aires protégées des deux rives marocaine et espagnole.

La partie qui relève du Maroc est située au cœur de la péninsule Tingitane et ne concerne, pour l'essentiel, que la partie montagnarde du Rif occidental (pays Jbala). Elle couvre une grande partie de la Province de Chefchaouen et des espaces variables de la Wilaya de Tétouan et des Provinces de Fnidek, Fahs-Anjra, Larache et Ouazzane.

Les aires protégées et les SIBEs qui y font partie sont : le Parc National de Talassemtane et les SIBEs de Bouhachem, de Ben Karrich, de Souk El Had , de Jbel Lehbib, de Brikcha et Jbel Moussa,

Dans la zone andalouse, ils ont pris comme aire de base pour définir le territoire définitif de la proposition de la RBIM, un ensemble d'espaces contigus en forme d'arc, parallèles et très proche de la mer, incluant le littoral et le milieu marin, concrètement le Détroit de Gibraltar, lien entre la Méditerranée et l'Atlantique. Cet espace participe des structures générales d'une part de cette région, elle conserve certains traits physiques et humains qui le dote d'une image d'ensemble riche, plurielle et clairement perceptible, comme le précise la sollicitude faite par divers agents en vue de la présentation de cet espace comme une nouvelle Réserve de la Biosphère pour l'Andalousie, dédiée aux montagnes méditerranéennes.

La Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM) et la première réserve de biosphère transfrontalière, et qui a été élaborée dans un contexte d'aide communautaire, de la législation environnementale et des déterminations du Programme MAB. La première proposition d'une Réserve de la Biosphère internationale de caractère transcontinental est en cours d'élaboration. Le territoire final de celle-ci sera déterminé sur la base du large espace de communication entre le continent africain et le continent européen, constitué par le Sud de l'Andalousie et le Nord du Maroc. Cet arc, ouvert sur la mer Méditerranée a été, au cours de l'histoire, un lieu stratégique d'échange naturel et socioculturel, avec un potentiel naturel et humain élevé. L'ensemble présente une grande diversité de paysages et de ressources, dans la plupart des cas communs entre les deux rives. Leur gestion et conservation requiert nécessairement une considération transnationale et, dans ce cas précis, également transcontinentale. Malgré l'existence des deux coté du Détroit d'un riche patrimoine naturel et culturel, avec des écosystèmes et des modes de vie similaires, les pratiques d'usage du territoire et des ressources ainsi que le degré de consolidation des politiques de conservation et de gestion de deux-ci diffèrent cependant. La mise en place d'une Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM) favorisera les deux régions, étant donné que celle-ci assurera la conservation et l'usage respectueux de l'environnement des ressources naturelles communes, grâce à de solides bases de gestion, à l'élaboration de politiques communes et à leur soutien, à la promotion d'associations de collectifs et d'agents ayant les mêmes intérêts, et à l'encouragement au développement socio-économique des communautés rurales.

### **Coopération transfrontalière en faveur d'un développement durable:**

L'objectif de la RBIM étant d'améliorer les conditions environnementales et de travailler pour le développement durable tout en essayant de créer et de consolider des canaux de communication et de participation des communautés locales et de développer la coopération entre les deux rives. Elle constitue de ce fait un territoire de qualité dont la valorisation est en cours par les deux pays.

La RBIM constitue de ce fait un territoire de qualité dont la valorisation est en cours par les deux pays, le Maroc et l'Espagne. Le développement des métiers de montagne et du tourisme responsable et le produit du terroir constitue donc une opportunité pour la population locale afin de créer des projets générateurs de revenus qui respectent l'environnement, la culture locale et le développent l'image de marque de la région. De ce fait, plusieurs initiatives ont été lancées:

- Par les universités en créant des licences professionnelles et un master spécialisé « tourisme responsable et développement humain »),
- Par les associations en renforçant la création des coopératives des produits de terroirs, la création des gîtes, la formation des guides à l'interprétation du paysage, la création d'une offre touristique de qualité
- ou par les institutions : Région Tanger Tétouan, HCEFLCD, MADRR) par la mise en place d'une stratégie de développement durable de ces espaces : création du parc national de Talassemtane, création du parc naturel de Bouhachem, création de la RBIM, création des unions de coopératives et des groupements d'intérêt économique (GIE)

Aujourd'hui, ces efforts doivent être fédérés et surtout orientés directement vers des projets générateurs de revenu au profit des acteurs locaux dont la faisabilité technique et financière est bien étudiée.

La capitalisation de tout ce travail passe par la formation à des métiers de montagne afin de positionner la région sur un développement endogène à partir de ressources humaines locales qui serviront de relais à transmettre ces connaissances et cette image de marque développée vers d'autres jeunes locaux.

C'est dans ce cadre que s'inscrit notre travail universitaire et de l'association patrimoine développement et citoyenneté, qui vise à ajouter des valeurs et de capitaliser les différentes connaissances et compétences pour les mettre à profit vers un développement endogène durable à l'échelle de la RBIM. Nous avons réalisé une étude sur les besoins d'apprentissage, de formation et d'éducation pour le développement du tourisme responsable et communautaire sur le site d'intérêt biologique et écologique (SIBE) de Jbel Moussa, qui fait partie de la RBIM, et de détecter de nouveaux emplois liés au secteur du tourisme en particulier les métiers verts et identifier des acteurs potentiels intéressés par la mise en marche des initiatives entrepreneuriales responsables et citoyennes à l'intérieur de la RBIM.

## **Bibliographie:**

1- *Reserva de la Biosfera Intercontinental del Mediterráneo*. Junta de Andalucía. Consejería de Medio Ambiente. SE 2925-2012.

2- *Les réserves de biosphère, Sites d'apprentissage pour un développement durable*, Sciences écologiques et développement durable. UNESCO 2015.

3- *Réserve de biosphère transfrontalière du Mont Viso*. La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT).2015.

4- *Les brochures des cours de l'université d'été organisés par la UNIA*(Université International de Andalusia) et l'Université Abdelmalek Essadi de Tanger-Tetouan. Larache 2013.